

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

Présents : DUGELAY Valérie, VERMARE Michelle, BERNARD Anne-Sophie, BARJON Hervé, BOUVET Nicole, SEIMANDI Christophe, DIDIER Michel, DUHAMEL Pascal, FAYET Jean-Yves, FORNAS Maurice, FOURRICHON Annick, GRANGE Françoise, HUG Catherine, MAZZOTTI Cédric, DAVAINE Alix, SALUS Patricia

Excusés : JUPPET Werner, LE CALVÉ Jean-Philippe, CUZOL Raphaële

Pouvoirs : JUPPET Werner a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie

LE CALVÉ Jean-Philippe a donné pouvoir à SEIMANDI Christophe

CUZOL Raphaële a donné pouvoir à DIDIER Michel

Secrétaire : Catherine HUG

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil à 18 Heures 30 sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 17 Février 2025
2. Pour chaque budget annexe, dans l'ordre suivant : service assainissement non collectif, service assainissement collectif :
 - A / approbation du compte financier unique 2024
 - B / affectation du résultat de fonctionnement 2024
 - C / vote du budget primitif 2025
3. Pour le budget général :
 - A / approbation du compte financier unique 2024
 - B / affectation du résultat de fonctionnement 2024
 - C / contributions 2025 aux Syndicats
 - D / participation aux eaux pluviales pour le budget assainissement collectif
 - E / vote des impôts locaux 2025
 - F / Fongibilité des crédits
 - G / vote du budget primitif 2025
4. Ouverture d'une ligne de trésorerie
5. Subvention 2025 à ALFA 3A
6. Création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs
7. Convention de mise à disposition de la salle des Pierres Blanches pour le relais d'assistantes maternelles
8. Conventions d'utilisation de la salle Omnisports et règlement intérieur
9. Tarifs communaux
10. Compte rendu des commissions
11. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 FÉVRIER 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AUX BUDGETS ANNEXES

Hervé BARJON, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que le compte de gestion élaboré par le receveur municipal et le compte administratif élaboré par la commune ont été fusionnés pour devenir un seul document : le compte financier unique.

Il présente les comptes financiers uniques ci-dessous :

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024:

Le compte financier unique du service assainissement non collectif présente en section de fonctionnement un excédent de clôture de 527.72 €. Le total des dépenses s'élève à 0.00 € et celui des recettes à 527.72 € correspondant à l'excédent antérieur reporté. Aucune écriture n'a été réalisée en section d'investissement. Madame le Maire n'a pas le droit de voter et s'est retirée au moment du vote, il est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024:

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2024 du service assainissement non collectif et approuve à l'unanimité, la proposition ci-dessous :

L'excédent de fonctionnement de clôture de 527.72 € est reporté au budget primitif 2025 en excédent antérieur au compte 002 en section de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le budget assainissement non collectif présente en section de fonctionnement des dépenses pour un montant de 300 € et des recettes pour un montant de 527.72 € (excédent reporté). Il ne comprend pas de section d'investissement.

Le budget 2025 est voté à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024:

Le compte financier unique 2024 du service assainissement collectif présente en section de fonctionnement un excédent de clôture cumulé de 310 642.20 €. Le total des dépenses s'élève à 44 184.17 € et celui des recettes à 354 826.37 € (y compris excédent reporté). En section d'investissement, les dépenses sont de 695 626.04 € (y compris le déficit reporté) et les recettes de 394 858.99 € ; le déficit de clôture cumulé de l'année à reporter sur le budget 2025 s'élève à 300 767.05 €. Les restes à réaliser de dépenses sont de 321 600 € et les restes à réaliser de recettes sont de 242 675 €. Le solde des restes à réaliser est négatif de 78 925 €.

Mme le Maire informe que les travaux de mise en séparatif de l'assainissement sont terminés et que la réception des travaux aura lieu cette semaine.

Madame le Maire n'a pas le droit de voter et s'est retirée au moment du vote. Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024:

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2024 du service assainissement collectif et approuve à l'unanimité, les propositions ci-dessous :

L'excédent de fonctionnement cumulé de 310 642.20 € est reporté au budget primitif 2025 en section d'investissement en recettes au compte 1068 afin de combler le déficit cumulé d'investissement de l'année 2024.

PARTICIPATION AUX EAUX PLUVIALES POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire, informe l'Assemblée Municipale que, compte tenu du caractère séparatif à 74 % et unitaire à 26 % du réseau de collecte des eaux usées recevant les eaux pluviales, la commune doit reverser au budget assainissement une participation au titre des eaux pluviales, conformément à la circulaire du 12 décembre 1978. Les fourchettes de cette participation sont fonction des charges d'exploitation, amortissements et intérêts des emprunts.

Madame le Maire propose après application de ces critères de verser une participation à ce titre de 5 679 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le service assainissement collectif s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 124 578 € et en section d'investissement à la somme de 794 887.10 €.

Monsieur Barjon explique que les dépenses prévues en investissement correspondent au solde des travaux de mise en séparatif de l'assainissement. Mme le Maire remercie le maître d'œuvre, M. Jean-Gabriel HERTZ du cabinet ALTICARA pour le suivi des travaux, le Golf du Beaujolais, Messieurs Bererd et Rabatel qui ont accepté le creusement de trous chez eux pendant les travaux. Elle remercie également, M. Barjon et le service administratif (Sylvie PHIPPE et Maria CIRILLO) pour l'élaboration du budget et le suivi du marché de travaux de mise en séparatif de l'assainissement.

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AU BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Le compte financier unique 2024 du budget communal présente en section de fonctionnement un excédent de clôture cumulé de 1 974 717.66 €, le total des dépenses s'élève à 1 329 508.68 € et celui des recettes à 3 833 564.83 € (y compris excédent reporté). En section d'investissement, les dépenses sont de 2 650 896.90 € et les recettes de 1 185 258.67 € (y compris excédent reporté) ; le déficit à reporter en 2025 s'élève donc à 1 465 638.23 €. Les restes à réaliser de recettes sont de 67 000 € et les restes à réaliser de dépenses de 218 374 €. Le solde des restes à réaliser est négatif de 151 374 €, montant qui vient s'ajouter au déficit à reporter sur le budget 2025. Madame le Maire n'a pas le droit de voter et s'est retirée au moment du vote. Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 :

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2024 du budget principal et approuve à l'unanimité, les propositions ci-dessous :

L'excédent de fonctionnement cumulé de 1 974 717.66 € est reporté au budget primitif 2025 pour le montant de 887 043.92 € en section de fonctionnement au compte 002 et pour le montant de 1 617 012.23 € en section d'investissement en recettes au compte 1068 afin de combler le déficit d'investissement 2024.

CONTRIBUTIONS 2025 AUX SYNDICATS

Contribution au SYDER :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le montant des charges du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) incitant à la Commune de Lucenay qui s'élève à 122 903.77 € pour l'année 2025. Comme chaque année, il est possible soit de budgétiser c'est-à-dire de l'inscrire au budget 2025, soit de fiscaliser, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les impôts locaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de budgétiser partiellement sa participation au syndicat pour un montant de 17 267.42 € (maintenance, consommation, charges administratives). Le solde 105 636.35 € sera fiscalisé, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les contribuables.

Contribution au SIBA :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le montant des charges du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues incitant à la Commune de Lucenay qui s'élève à 18 475 € pour l'année 2025. De la même manière que le SYDER, il est possible soit de budgétiser, soit de fiscaliser. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fiscaliser, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les impôts locaux.

VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2025

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition étaient les suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,53%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 19.37 %

Mme le Maire propose de reconduire les mêmes taux pour 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5) SUBVENTION 2024 ALFA 3A

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en vue de la gestion de l'ALSH périscolaire avec l'association ALFA 3A, association Loi 1901.

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'article 5 prévoit le calcul de la subvention que verse la commune à Alfa 3A ainsi qu'il suit :

- La commune verse un acompte équivalent à 50 % de la subvention prévisionnelle inscrite au budget prévisionnel au 31 janvier de l'année N sur présentation d'une note de participation de l'association Alfa 3A au 1^{er} trimestre de l'année N.
- Un second versement d'acompte de 30 % de la subvention prévisionnelle inscrite au budget prévisionnel de l'année N est versé au cours de l'année N .
- Le solde est versé au cours du premier semestre de l'année N+1 sur présentation du compte de résultat , arrêté au 31 décembre de l'année N et fourni avant le 31 mai de l'année N+1,

Elle indique qu'il y a toujours des bons retours des délégués parents sur ALFA 3A lors des conseils d'école. Madame le Maire indique que la subvention prévisionnelle de la commune pour l'année 2025 est de 62 038 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) LIGNE DE TRÉSORERIE

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune est en attente du versement du FCTVA (fonds de compensation TVA) ainsi que des subventions concernant la construction du complexe sportif et propose de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 350 000 €. Plusieurs banques ont été sollicitées, le Crédit Mutuel est la banque la plus intéressante à savoir un taux EURIBOR de 2.4407 % plus une marge de 0.50%. La marge est fixe et le taux EURIBOR évolue chaque mois en fonction de la moyenne des trois mois précédents. La commission est de 500 €. La ligne de trésorerie peut être débloquée au fur et à mesure des besoins et doit être remboursée en totalité au bout d'un an. Mme le Maire précise que si la ligne de trésorerie n'est pas débloquée en totalité, il n'y aura aucune pénalité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la souscription d'une ligne de trésorerie par 17 voix pour et 2 abstentions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Madame le Maire rappelle que le budget est établi après proposition des commissions municipales.

Monsieur Hervé BARJON présente le budget en fonctionnement et en investissement. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 591 495.92 € en dépenses et recettes et en section d'investissement à la somme de 3 232 647.15 €. Monsieur Barjon détaille les dépenses inscrites en section de fonctionnement ainsi que chaque opération inscrite en investissement. Mme le Maire indique que le taux de cotisation patronale de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales) augmente de 3 % cette année et ceci pendant 4 ans, ce qui fera une augmentation totale de 12 %.

Le budget 2025 est approuvé par le conseil municipal par 17 voix pour et 2 abstentions.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le Maire rappelle que depuis le budget 2024, la norme comptable est la M57 et qu'il n'est plus possible de prévoir un montant de dépenses imprévues. Cependant, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement). Mme le Maire indique qu'elle informera le Conseil Municipal des mouvements crédits effectués, la séance suivante.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

6) CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE ET MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Mme le Maire informe le conseil municipal que deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Elle propose de créer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet afin de promouvoir ces deux agents à compter du 1^{er} juin 2025 et de supprimer les deux postes d'adjoint technique. Elle précise que le tableau des effectifs sera modifié.

Après vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES PIERRES BLANCHES POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de la salle des Pierres Blanches avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour le relais des assistantes maternelles est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler. Le relais d'assistantes maternelles se réunit deux fois par mois. La mise à disposition est gratuite et la convention est établie pour trois ans.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer la convention.

8) CONVENTIONS D'UTILISATION DE LA SALLE OMNISPORTS ET REGLEMENT INTÉRIEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la réception des travaux a été faite. La Salle Omnisports peut maintenant être utilisée par les associations mais il est nécessaire d'établir un règlement intérieur et une convention d'utilisation.

Mme Anne-Sophie BERNARD adjointe à la vie associative et sportive donne lecture d'une part, du projet de règlement intérieur et d'autre part, du projet de convention.

Une convention sera signée avec chaque association. Un planning d'utilisation des lieux sera établi chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la salle omnisports

9) TARIFS COMMUNAUX

Location des salles municipales :

Mme Anne-Sophie BERNARD adjointe à la vie associative et sportive propose la création d'un tarif pour les week-end de trois jours (pont) et précise que les autres tarifs restent inchangés :

NOM DE LA SALLE	NOMBRE DE PLACES	TARIF LE WEEK-END COMPLET ET TOUS JOURS FÉRIÉS POUR LES LUCENOIS	TARIF PONT AVEC WEEK-END	CAUTION	TARIF UN JOUR DE SEMAINE HORS JOURS FÉRIÉS
SALLE UNI SON	79 PERSONNES ASSISES	<ul style="list-style-type: none">• 450 €• 550 € du 1^{er} octobre au 30 avril	550 € 650 €	• 800 €	NON LOUÉE

SALLE POLY SONS	300 PERSONNES DEBOUT 250 ASSISES	<ul style="list-style-type: none"> • 900 € • 1000 € du 1^{er} octobre au 30 avril 	1100€ 1200€	<ul style="list-style-type: none"> • 1600 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 700 € • 750 € du 1^{er} octobre au 30 avril
SALLE DES PIERRES BLANCHES	60 PERSONNES ASSISES	<ul style="list-style-type: none"> • 350 € • 400 € du 1^{er} octobre au 30 avril 	450€ 500€	<ul style="list-style-type: none"> • 500 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 € • 225 € du 1^{er} octobre au 30 avril
SALLE DES ASSOCIATIONS	30 PERSONNES ENVIRON	NON LOUÉE AUX PARTICULIERS OU ENTREPRISES			NON LOUÉE AUX PARTICULIERS OU ENTREPRISES
SALLE DES CARRIERES		NON LOUÉE			NON LOUÉE

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus proposés.

Tarif achat Véhicule BERLINGO :

Mme le Maire rappelle que la commune a financé le véhicule BERLINGO avec un contrat crédit-bail du 20/05/2020 au 19/05/2025 avec la société CREDIPAR. Le contrat de location étant terminé, Mme le Maire indique qu'il est possible d'acheter ce véhicule pour un montant HT de 119.99 € soit 143.99 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'achat de ce véhicule et autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Tarifs communaux (restaurant scolaire, études surveillées, garderie périscolaire et animation du temps méridien) :

Madame BOUVET Nicole, Adjointe déléguée aux affaires scolaires présente les propositions de tarifs de la commission scolaire communale.

Elle indique que les quotients familiaux n'ont pas été revus et propose la réévaluation des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 sauf pour la cotisation annuelle pour le temps méridien, l'étude surveillée et la majoration du prix du repas pour inscription hors délai. Elle rappelle que ce temps méridien et la garderie périscolaire sont gérés par ALFA 3A. Un goûter est offert aux enfants fréquentant la garderie périscolaire. Le temps méridien doit être facturé afin de permettre à ALFA 3A de percevoir les aides de la Caisse d'Allocations Familiales. Les tarifs des repas au restaurant scolaire ne sont pas établis en fonction du quotient familial. Mme le Maire indique que ALFA 3A va fêter en juin, ses dix années de présence à Lucenay.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

TARIFS 2025-2026

QF	tarif/H	ext
<900	2,30	2,60
900 à 1200	2,70	3,00
1200 à 1500	2,95	3,25
>1500	3,20	3,55

COTISATION ANNUELLE TEMPS MÉRIDIEN :

TARIFS 2025-2026

QF	€
<900	6,00
900 à 1200	7,00
1200 à 1500	8,00
>1500	9,00

ÉTUDES SURVEILLÉES :

TARIFS 2025-2026

QF	tarif	ext
<900	2,60	2,90
900 à 1200	2,90	3,20
1200 à 1500	3,10	3,40
>1500	3,40	3,70

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE :

TARIFS 2025-2026

	tarif €
Lucenois	5,30
Extérieur	5,70
PAI Lucenois	2,90
PAI Extérieur	3,10
Professeur	8,90

MAJORIZATION INSCRIPTION HORS DÉLAI

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

	tarif €
Lucenois	1,00
Extérieur	1,00

Mme Nicole Bouvet adjointe aux affaires scolaires rappelle le règlement du restaurant scolaire et propose quelques modifications qui entreront en vigueur à compter de l'année scolaire 2025/2026. Elle détaille les modifications notamment la fourniture d'une serviette en tissu propre en début de semaine par les familles des enfants scolarisés en élémentaire. Elle sera reprise par l'enfant chaque vendredi pour être lavée.

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité, les tarifs ci-dessus proposés ainsi que la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des dossiers traités dans le cadre des délégations données lors du conseil municipal du 2 Juin 2020 :

Marché n°2023-03 : Construction d'un complexe sportif :

- Signature de l'avenant n°2 du lot 2 (Groupement SMC2) pour une plus-value d'un montant de 13 756.25 € HT correspondant à l'ajout de filets au préau sportif afin d'empêcher les oiseaux de s'y installer.
- Signature de l'avenant n°3 du lot 2 (Groupement SMC2) pour une plus-value d'un montant de 1 766.40 € HT correspondant à l'ajout d'une tôle anti intrusion à l'entrée du préau sportif
- Signature de l'avenant n°2 du lot 3 (Entreprise AUBONNET) pour une plus-value de 2 100 € HT correspondant à la mise en place d'oculus sur les portes de la salle d'expression corporelle

10) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

CCAS : Mme Anne-Sophie BERNARD informe le Conseil Municipal qu'un loto sera organisé mercredi 16 avril 2025.

Conseil Communal des Enfants : Mme Françoise GRANGE informe le Conseil Municipal que les affiches « anti crottes de chiens » ont été réalisées par les enfants.

CCBPD : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la journée intercommunale des Conseils Communaux des Enfants aura lieu samedi 12 avril 2025.

Végétalisation : M. Pascal DUHAMEL informe que la plantation des arbres a commencé et que les massifs Route de l'Azergues vont être refaits.

Mme le Maire indique que la pelouse aux abords de la salle omnisports a été semée.

11) QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : M. Jean-Yves FAYET informe le Conseil Municipal que la réception des travaux concernant la démarche performancielle via le SYDER a été faite fin mars. Mme Catherine HUG indique que les lampadaires vers Cœur de Ferme et le complexe sportif restent toujours allumés.

Mme le Maire informe que deux bornes de recharge électrique rapide seront installées sur le parking de la mairie.

Poteaux télécom : Mme le Maire informe qu'un grand nombre de poteaux télécom vont être changés dans les prochains mois.

Travaux ENEDIS : Mme le Maire rappelle qu'ENEDIS renforce le réseau électrique de la commune pour améliorer la qualité de fourniture, garantir une infrastructure plus performante et une modernisation du réseau. Les travaux devraient se terminer fin mai.

Le prochain conseil municipal aura lieu en juin 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures 15

Le secrétaire, Catherine HUG

Le Maire, Valérie DUGELAY